

# MAIRIE DE CHALENCON

**07240**

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 septembre 2014

Date de la convocation 13 septembre 2014

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 45

**Président de séance** : Monsieur SALLIER Alain, Maire

**Secrétaire de séance** : Alain MASSINI

**Présents** : Jean-Pierre ANCHISI, Paul DEJOUR, Agnès CHATRON, Fabrice HERMIER, Robert Lavis, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

**Excusé** : Stéphane DONY,

**Absents** :

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Compte-rendu du dernier conseil municipal
2. Acceptation avant-projet dissimulation réseau EDF et France Télécom quartier Les Soleillas
3. Compte rendu rencontre Service des routes du 29 août 2014 au sujet des départementales D364 et 241
4. Demande de participation financière au budget de la psychologue scolaire
5. Subvention au Sou des Ecoles pour fonctionnement
6. Subvention exceptionnelle à l'association Les Marchés de Diane
7. Point sur les travaux qui vont démarrer
8. Logement La Tourasse
9. Questions diverses

### **1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
PAR 10 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS  
Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 01 août 2014

### **2- Acceptation avant-projet dissimulation réseau EDF et France Télécom quartier Les Soleilas :**

Le Conseil Municipal,  
PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

Décide d'accepter l'avant-projet sommaire réalisé par les services du SDE 07, concernant l'enfouissement du réseau électrique sur le quartier les Soleilas.

Sur la base des estimations faites, le coût total de l'opération s'élèverait à 113 484.69€ TTC.

La part de la commune serait de 15 278.12€ (soit 25% du montant HT) payable au SDE 07 sur 10 ans.

Sur la part éclairage public d'un montant de 20 077.75€, nous pourrions bénéficier d'une subvention du SDE07 à hauteur de 8 365.73€

Sur la part France Télécom d'un montant de 19 957.96€, nous pourrions bénéficier d'une subvention du SDE 07 à hauteur de 8 315.82€.

### **3- Compte rendu rencontre Service des routes du 29 août 2014 au sujet des départementales D364 et 241 :**

Etaient présents à cette rencontre : Alain Sallier, Paul Dejour, Fabrice Hermier, Christel Sérillon-Marion. Mr Chareyron : Responsable Exploitation des Routes secteur St Peray

A la demande de la nouvelle équipe d'adjoints, nous avons rencontré Mr. Chareyron, afin d'aborder différents points concernant les D 364 et CD 241

#### **1. la D 364 (Pont de Chervil – Chalencon)**

- une purge du rocher de Château-Vieux pourrait être réalisée dans le programme 2015, avant cela un sondage sera effectué, nous nous sommes d'ailleurs rendus sur place pour montrer à Mr Chareyron quels sont les rochers que nous pensions être les plus dangereux.
- passage poids-lourds : bien que Mr Chareyron ait déjà demandé à sa direction l'autorisation des 24 tonnes – 12 mètres, celle-ci refuse et recommande le passage par la D2 (Les Ollières). Toutefois les entreprises locales concernées par ce gabarit de camion peuvent faire une demande de dérogation annuelle, et les entreprises qui auraient un besoin occasionnel (toupies...) peuvent également demander une dérogation ponctuelle. Dans les 2 cas Mr Chareyron s'engage qu'il n'y aura pas de souci pour l'obtention.

Pour conclure la D 364 reste autorisée pour les 19 tonnes – 10 mètres.

- Déneigement : en raison d'un nouveau découpage dans l'organisation, l'entretien de la D 364 sera assuré à partir de l'hiver 2015-2016 par la subdivision de St Sauveur de Montagut, pour cette raison Mr Chareyron pense que la route sera déneigée plus tôt qu'actuellement .
- Indication Le Cheylard carrefour maison Brottes : nous nous sommes rendus sur place et Mr Chareyron a pu constater qu'aucune indication n'existait si bien que les véhicules s'engagent sur la route direction Chambaud. Aussi un panneau sera installé pour indiquer la route du Cheylard, le meilleur emplacement étant sur le trottoir de la maison Gayne.

## **2. la CD 241 (traversée village)**

- nous faisons la demande pour refaire l'enrobé, Mr Chareyron va vérifier depuis combien d'années la traverse a été réalisée et contrôler également la présence ou non d'amiante.
- nous lui exprimons notre volonté d'aménager le centre village ceci afin de sécuriser les piétons. Un projet peut être à l'étude : zone de rencontre limitée à 20 kms/h, plateau traversant, passage piétons etc.... mais Mr Chareyron précise qu'il y aura une aide du Conseil Général uniquement sur la chaussée et non sur les trottoirs. Concernant la mise en place de ralentisseurs, Mr Chareyron précise que ce n'est pas d'une très grande efficacité, cela reste bruyant pour les riverains et pas très esthétique. 2 capteurs seront installés pour vérifier la vitesse de passage des véhicules. Nous décidons dans un premier temps de composer un groupe de travail pour réfléchir sur ce sujet et Mr Chareyron nous fournira un guide d'aide sur les choses à faire et à ne pas faire.

## **4- Demande de participation financière au budget de la psychologue scolaire :**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Madame CHARLOT Maryline, psychologue scolaire.

Avant de prendre toutes décisions, Le Maire va soumettre cette demande à la CAPCA et au Maire de PRIVAS.

## **5- Subvention de fonctionnement au Sou des Ecoles de CHALENCON :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide le versement de la subvention suivante au Sou des Ecoles pour la rentrée scolaire 2014.

90 € /enfants soit 3420 € pour les 38 enfants inscrits.

Le conseil municipal mandate le Maire pour régler cette subvention au compte 6574, somme déjà prévue au budget primitif 2014.

## **6- Subvention exceptionnelle à l'association « Les marchés de Diane »**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de Chalencon du courrier de madame BERTOLI Pascale, Présidente de l'association « Les Marchés de Diane » qui sollicite la participation de la commune de Chalencon pour l'acquisition de deux tentes pliantes dont le coût s'élève à la somme de 784€.

Après avoir entendu la lecture du courrier,  
Considérant l'engagement de mettre à disposition ce matériel à l'ensemble des associations de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 300€ à l'association « Les marchés de Diane ».
- MANDATE Le Maire pour régler cette subvention au compte 6574, somme déjà prévue au budget primitif 2014.

### **7- Point sur les travaux qui vont démarrer :**

#### ➤ **Le réservoir du chef-lieu :**

Les travaux vont démarrer. Le gros réservoir devrait être vidé prochainement. Un appel d'offre a été lancé avec remise des offres le 3 octobre 2014 dernier délai pour la désinfection et la télégestion du réseau d'eau potable, au chef- lieu.

#### ➤ **Espace les Soleils :**

**-La salle :** Terrassement début de semaine 38.

**-Le terrain de sport :** travaux débuteront semaine 41 – du 6 au 10 octobre 2014.

Projet théâtre de verdure : RDV un samedi avec la mairie de PRANLES.

#### ➤ **La mini- station d'épuration de la Tourasse :**

Les travaux ont commencé début de semaine 38.

### **8- Logement de la Tourasse :**

- Caution à rendre à Monsieur COULET Julien qui a quitté le logement de la Tourasse. OK mais attendre qu'il soit à jour de ses loyers.

### **9- Questions diverses :**

#### ➤ **Contrat de Madame PABION Nadine :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mademoiselle PABION Nadine est en contrat CUI CAE pour aider la personne en charge de la gérance et de l'entretien du Centre d'accueil Les Blés d'Or, jusqu'au 30 septembre 2014. Et qu'il y a lieu de le renouveler, sous réserve de l'accord de Pôle Emploi.

Après accord de Pôle emploi, Monsieur Le Maire propose le renouvellement du Contrat CUI de Mademoiselle PABION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord
- Autorise Le Maire à signer le contrat de travail correspondant, ainsi que la convention conclue avec l'Etat (Pôle emploi).

Le contrat de Mademoiselle PABION, est conclu du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014, pour un horaire hebdomadaire de 24 h, au smic en vigueur.

➤ **Délibération pour retrait de la commune du SIVOM.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal la délibération n° 2014-44 prise en date du 27 juin 2014 dans laquelle la commune demandait son retrait du SIVOM, puisque la commune n'avait plus de compétence au sein de cette structure.

Il rappelle l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions de retrait d'une commune d'un EPCI :

- Une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement.
- Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples des services du canton de Vernoux ayant par délibération du 21 juillet 2014 délibéré favorablement sur le retrait de la commune de Chalencon,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le retrait de la commune de Chalencon du SIVOM des Services du Canton de Vernoux.

➤ **Discussions :**

- **TAPS :** Compte-rendu positif de la part de Jean-Pierre ANCHISI et Robert LAVIS.
- **Cour de l'école :** souci avec la gravette, fait beaucoup de poussière. Voir pour un projet d'ensemble (cour, bâtiment ...)
- **Problème sécurité au-dessus du jardin d'Etienne PHILIPPE** soulevé par Guy MOULIN. Voir avec David pour planter une haie.
- **Blés d'Or :** Déposer une demande de subvention au Conseil général avant le 15 octobre 2014.

Le Maire fait part de la nécessité d'effectuer des travaux d'amélioration des « Blés d'or » : restructuration de l'office, aménagement de chambres ...

Un descriptif détaillé et chiffré a été réalisé par Monsieur Alain MOUNIER, architecte DPLG pour un montant de 105 045€ HT soit 126 054€ TTC.

Après avoir étudié le dossier et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De réaliser les travaux aux Blés d'Or,
- De solliciter Le Conseil Général de l'Ardèche, dans son règlement « fonds d'aide aux hébergements touristiques et collectifs », aux taux maximum,
- De mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires, y compris la signature des marchés pour l'aboutissement de ce projet.

- Jean-Pierre ANCHISI fait part de la demande du PNR qui propose de prendre la commune de Chalencon comme commune test pour une micro-turbine sur le réseau d'eau potable. Une pré-étude d'opportunité à la charge du Parc sera réalisée prochainement.
- Jean-Pierre ANCHISI fait part de la possibilité d'avoir une subvention à hauteur de 30 % (en complément de la subvention de 50% du SDE) pour l'acquisition d'horloge astronomique pour la gestion du réseau d'éclairage publique.

**SEANCE LEVEE A 22 h 45**